



2019/002

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-neuf le 24 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13

Étaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : MERCIER Serge,

Date de la convocation : 18 janvier 2019

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Constatation des amortissements des subventions versées au SEDI

Vu la délibération 2015-023 du 27 juillet 2015, déterminant la durée d'amortissement des subventions versées au SEDI, le Maire propose à l'assemblée les écritures d'amortissement suivantes :

| N° inventaire | Libellé | Date acquisition | Montant du bien | Montant amortissement |
|---------------|--------------------------------|------------------|-----------------|-----------------------|
| 3-204181 | Eclairage public abords église | 06/12/2016 | 1 277,56 € | 1 277,56 € |
| 3-204183 | Frais MO abords église | 06/12/2016 | 82.00 € | 82.00 € |

Les crédits nécessaires figurent au budget 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'enregistrement de ces amortissements.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 24 janvier 2019

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

